



**FORMATION CONTINUE 2022**

**VISIOCONFERENCE**

**DROIT PUBLIC**

**LES REFERES EN MATIERE CONTRACTUELLE  
DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF**

**Vendredi 10 juin  
De 9h00 à 13h00**

**Manuel DELAMARRE**

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation  
Ancien premier conseiller de Cour administrative d'appel  
Maître de conférences à Sciences-Po Paris

**120€ la séance  
90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les recours devant le juge administratif des référés ayant pour objet les contrats administratifs.

Les procédures de référé en la matière comprennent d'importantes spécificités qu'il importe de connaître pour bien défendre ses clients en la matière.

**Pré requis :**

Être Avocat.

**Programme :**

- Champ d'application de ces procédures de référé.
- Le référé précontractuel (recevabilité de la requête en référé précontractuel ; moyens susceptibles d'être invoqués devant le juge du référé précontractuel ; office du juge du référé précontractuel).
- Le référé contractuel (champ d'application, résiduel par rapport au référé précontractuel ; recevabilité ; moyens susceptibles d'être invoqués devant le juge du référé précontractuel ; office du juge du référé contractuel).

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap:**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE [s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)

**05 61 53 58 52**